



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 5 juillet 2019, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents : environnement

Chantal Crête

Anik Bois

Odette Hébert

Gilles Ladouceur

Don Saliba

Monsieur Jean-François David a motivé son absence.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Lisane Fuoco, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2019.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2019.

1.5 Annulation de l'organisme « Corporation de loisirs, de culture et d'arts de Lac-Simon » à titre d'assuré.

1.6 Congrès de la FQM à Québec du 26 au 28 septembre 2019.

1.7 Guignolée des maires le 20 juillet 2019.

1.8 Lettre de remerciement aux commerçants.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

2.3 Ajustement salarial pour deux employées au service de la comptabilité.

2.4 Ajustement salarial pour l'adjointe à la directrice générale.

2.5 Abroger la résolution numéro 169-06-2019.

2.6 Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ.

2.7 Adoption du règlement numéro 507-2019 - modification au règlement 501-2019 /annexes A et C.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai et des salaires pour la période du 26 mai au 22 juin 2019.

4.2 Location d'un véhicule pour l'usage de la municipalité.

4.3 Achat de panneaux publicitaires.

4.4 Achat de pancartes – Bon voisin - Bon œil.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.



No de résolution
ou annotation

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Embauche de trois pompiers volontaires.
- 6.2 Dépôt du protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Achat de bacs pour la collecte à deux et trois voies.
- 7.2 Asphaltage des routes.
- 7.3 Demande au MTQ pour corriger le chemin du Tour-du-Lac près de la baie Blais et le chemin de la baie Groulx.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Nomination temporaire d'une adjointe (Paméla Gagnon) au fonctionnaire désigné en vertu du règlement relatif aux permis et certificats.
- 8.2 Calendrier des rencontres de consultation pour la révision quinquennale.
- 8.3 Dérogation mineure – 336 chemin de la Baie-Yelle.
- 8.4 Dérogation mineure – 400 chemin des Hauteurs.
- 8.5 Dérogation mineure – 547 chemin de la Presqu'île.
- 8.6 Résolution d'appui du conseil pour permettre à Jérémie Vachon de siéger au conseil d'administration de l'OBV-RPNS pour représenter la Municipalité de Lac-Simon.
- 8.7 Autorisation d'un camion de restauration mobile et kiosque alimentaire pour différentes activités.
- 8.8 Autoriser les dépenses pour le salon de l'environnement et la journée d'analyse d'eau le 13 juillet 2019.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Suivi de l'activité de la Fête de la St-Jean.
- 10.2 Autorisation des dépenses liées aux feux d'artifice du 27 juillet prochain.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1 Ouverture de la séance

171-07-2019
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.2 Adoption de l'ordre du jour

172-07-2019
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

173-07-2019
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 juin 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2019

174-07-2019
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2019 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 21 juin 2019 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Annulation de l'organisme « Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts de Lac-Simon » à titre d'assuré

175-07-2019
Annulation de l'organisme « Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts de Lac-Simon » à titre d'assuré 2019

CONSIDÉRANT les résolutions 202-07-2018 pour mettre fin à l'entente avec la Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts de Lac-Simon et 203-07-2018 de la dissolution de ladite Corporation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une assurance additionnelle avec ladite Corporation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon demande l'annulation de la Corporation de Loisirs, de Culture et d'Arts de Lac-Simon à titre d'assuré additionnel sur la police d'assurance municipale numéro MMQP-03-080095.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Congrès de la FQM à Québec du 26 au 28 septembre 2019

176-07-2019

Congrès de la FQM à Québec du 26 au 28 septembre 2019

CONSIDÉRANT l'importance de la formation des élus et employés municipaux, de même que le réseautage qui se fait lors des rassemblements en congrès;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, la conseillère, Madame Chantal Crête, soient et sont autorisés à participer au congrès de la FQM, du 26 au 28 septembre 2019, au Centre du congrès à Québec;

QUE les frais d'inscription de 799 \$ par personne, plus les taxes, ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

ET QUE ces montants soient puisés à même les disponibilités des comptes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7 Guignolée des maires le 20 juillet 2019

177-07-2019

Guignolée des maires le 20 juillet 2019

CONSIDÉRANT la guignolée des maires le 20 juillet prochain qui aura lieu à Chénéville;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le conseil autorise l'utilisation du camion incendie pour la guignolée afin d'avoir une plus grande visibilité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8 Lettre de remerciement aux commerçants

178-07-2019

Lettre de remerciement aux commerçants

CONSIDÉRANT QU'à la suite des inondations les commerçants ont été très généreux en donnant des articles et des produits à la municipalité afin de venir en aide aux citoyens dans le besoin;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la municipalité de Lac-Simon transmettra des lettres de remerciements à chacun des commerçants qui ont contribué à aider la population dans cet évènement exceptionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de mai ont été déposés.



No de résolution
ou annotation

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de juin a été déposée et le maire invite la directrice générale à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3 Ajustement salarial pour deux employées au service de la comptabilité

179-07-2019

Ajustement salarial pour deux employées au service de la comptabilité

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Jeanne Morin au poste de la comptabilité et du contrôle budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'exécuter ses tâches;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Isabelle Blais et Mélissa Cyr se partagent les tâches du poste de la responsable de la comptabilité et du contrôle budgétaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE les salaires de madame Isabelle Blais, numéro d'employée 02-0030 soit augmenté de 2,966 \$ de l'heure à son salaire actuel ainsi que madame Mélissa Cyr, numéro d'employée 02-0025 soit augmenté de 2,552 \$ de l'heure, et ce, pour la durée du remplacement de la personne responsable en comptabilité et du contrôle budgétaire et soit rétroactif à partir du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4 Ajustement salarial pour l'adjointe à la directrice générale

180-07-2019

Ajustement salarial pour l'adjointe à la directrice générale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 169-06-2019 - Gestion du dossier de l'employée numéro 02-0006;

CONSIDÉRANT QUE madame Lisane Fuoco, adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière assume à l'occasion certaines fonctions du poste de la directrice générale durant ses absences;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil accorde un ajustement salarial de 5,00 \$ de l'heure supplémentaire, durant les périodes de remplacement à madame Lisane Fuoco au poste d'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE le salaire soit ajusté en date du 24 juin 2019 jusqu'à la fin de la période de remplacement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Abroger la résolution numéro 169-06-2019

181-07-2019

Abroger la résolution numéro 169-06-2019

CONSIDÉRANT le rapport verbal du maire;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE ce conseil mette fin à la suspension avec traitement de l'employée numéro 02-0006.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6 Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ

182-07-2019

Renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du contrat d'assurance municipal avec le MMQ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 52 213 \$ à Groupe Ultima inc. pour le renouvellement du portefeuille d'assurance, pour la période du 31 juillet 2019 au 31 juillet 2020;

QUE cette dépense soit ventilée selon les secteurs d'activités.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.7 Adoption du règlement numéro 507-2019 - modification au règlement 501-2019 /annexes A et C

183-07-2019

Adoption du règlement numéro 507-2019 - modification au règlement 501-2019 /annexes A et C

CONSIDÉRANT QUE d'autres services et biens se sont ajoutés et qu'il y a lieu d'ajouter la tarification applicable;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, accompagné d'un projet de règlement, a été donné à la séance ordinaire du 7 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le règlement 507-2019, intitulé « Règlement modifiant les annexes A et C du règlement 501-2019 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon » soit et est adopté;

QUE par ce règlement, le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 - REMPLACEMENT DES ANNEXES A et C

Les annexes A et C du règlement 507-2019 sont remplacés par celles jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe



No de résolution
ou annotation

ANNEXE « A » DIRECTION GÉNÉRALE

BIENS ET SERVICES	TARIF
Intérêt sur les comptes en souffrance	10 % par année
Pénalité sur comptes en souffrance	5 % par année
Intérêt applicable sur les remboursements et trop-perçus	10 % par année
Frais pour chèques non honorés par une institution financière	30 \$
Bouteille d'eau réutilisable avec logo	10 \$
Médaille de chien	15 \$
Remplacement d'une médaille perdue	5 \$
Carte plastifiée des lacs Barrière et Simon	15 \$
Lavage de bateau (60 secondes)	2 \$

TRANSCRIPTION, REPRODUCTION ET EXPÉDITION DE DOCUMENTS	TARIF
Reproduction – Liste de contribuables ou d'électeurs (conforme à la Loi sur l'accès à l'information)	0,01 \$ par nom
Frais d'expédition de documents (sur demande)	Coût réel suivant la tarification applicable par Postes Canada
Photocopies couleur Feuille 8 ½ x 11 ou 8 ½ x 14	0,40 \$ (recto seulement) 0,50 \$ (recto/verso)
Feuille 11 x 17	0,50 \$ (recto seulement) 0,75 \$ (recto/verso)
Autres reproduction de documents	<i>Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3)</i>

ANNEXE « C »

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

PERMIS	TARIF
--------	-------



No de résolution
ou annotation

<p>1) OPÉRATION CADASTRALE</p> <p>a) Lotissement</p> <p>b) Autre opération cadastrale</p>	<p>35 \$ par lot créé</p> <p>35 \$ par lot concerné</p>
<p>2) CONSTRUCTION</p> <p>a) NOUVEAU BÂTIMENT</p> <p>Les tarifs pour l'émission de tout permis pour la construction, l'érection ou l'implantation de tout nouveau bâtiment principal sont les suivants :</p> <p>i) Bâtiment principal :</p> <p>À ce tarif s'ajoute 1 \$ pour chaque tranche de 1000 \$ de valeur estimative excédant 150 000 \$, jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000 \$.</p> <p>La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1 000.\$ le mètre carré de superficie habitable.</p> <p>ii) Construction accessoire :</p> <p>À ce tarif s'ajoute 1 \$ par tranche de 3 mètres carrés pour la portion excédant 90 mètres carrés, jusqu'à un maximum de 500 \$.</p> <p><i>Le renouvellement du permis de construction du bâtiment principal, pour terminer les travaux à l'intérieur, est autorisé pour une période supplémentaire de 12 mois, sans frais.</i></p>	<p>200 \$</p> <p>100 \$</p>
<p>b) AGRANDISSEMENT</p> <p>Permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.</p> <p>Le tarif pour l'émission de tout permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.</p> <p>Auquel s'ajoute 1 \$ pour chaque tranche de 1000\$ de valeur estimative excédant 150 000 \$ jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000 \$.</p> <p>La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1 000 \$ le mètre carré de superficie habitable.</p>	<p>85 \$</p>
<p>c) INSTALLATIONS SEPTIQUES</p> <p>Construction d'une installation septique</p> <p>Dépôt remboursable de :</p> <p><i>Sur présentation du certificat de conformité du technologue ou de l'ingénieur.</i></p>	<p>75 \$</p> <p>350 \$</p>
<p>d) Mesure de boues des installations septiques</p> <p>1) Mesurage de boues des installations septiques de tout dispositif de traitement comprenant un élément épurateur (ce coût comprend l'analyse, le suivi et l'administration).</p>	<p>Par fosse 20 \$</p> <p>40 \$</p>



No de résolution
ou annotation

2) Travaux exécutés par le représentant municipal.	
e) Forage	
1) Captage des eaux souterraines	50 \$
2) Géothermie	50 \$
f) Pergolas, annexe-roulotte, gazebo, serre, cabanon, kiosque, solarium, remise, galerie, véranda, abris d'auto fixe	65 \$
g) Piscine, spa, abris à bois et apprentis	30 \$
AUTRES CERTIFICATS	TARIF
Tous les certificats	85 \$
À l'exception de :	
1. Transport de bâtiment :	30 \$
<i>Dépôt remboursable après vérification des lieux</i>	1 000 \$
2. Changement d'usage :	50 \$
	100 \$
3. Coupe de bois :	50 \$
<i>Avec devis d'ingénieur - 1 an</i>	50 \$
4. Affichage (enseigne) :	1 000 \$
5. Utilisation de chemin public :	35 \$
<i>Dépôt remboursable</i>	1 000 \$
6. Travaux en milieu riverain :	30 \$
<i>Dépôt remboursable :</i>	1 \$
<i>(Art.75 Permis & Certificat U-11)</i>	
7. Stabilisation de rive, mur de soutènement, déblais et remblais, entrée charretière :	Gratuit
	Gratuit
Taux de base	Gratuit
Pour chaque 1 000 \$ d'évaluation de travaux	
8. Abattage d'arbres :	
9. Vente de garage : fin de semaine de 3 jours	
10. Clôture en zone agricole :	



No de résolution
ou annotation

DEMANDES	TARIF
<u>Dérogation mineure et Usages conditionnels</u>	500 \$

LES FRAIS D'ADMINISTRATION SONT INCLUS DANS LES TARIFS DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SAUF SI AUTREMENT SPÉCIFIÉS.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

184-07-2019

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juin et des salaires pour la période du 26 mai au 22 juin 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Liste des chèques pour le mois de juin, totalisant la somme de 161 793,82 \$ et portant les numéros 15957 à 16007;
- Liste des prélèvements totalisant la somme de 89 005,76 \$;
- Liste des salaires des employés pour la période du 26 mai au 22 juin 2019, pour un montant total de 89 892,59 \$;
- Liste des salaires des élus du mois de juin 2019 pour un montant total de 7 839,34 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Lisane Fuoco, directrice générale adjointe

4.2 Location d'un véhicule pour l'usage de la municipalité

185-07-2019

Location d'un véhicule pour l'usage de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit louer un véhicule pour l'usage des employés à temps partiel;

**Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu**

QUE ce conseil autorise madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe et/ou madame Claire Blais, directrice générale à procéder à la signature d'une entente pour la location d'un véhicule pour les employés de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

ET QUE le véhicule loué soit de même marque ou semblable à celui des années antérieures.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3 Achat de panneaux publicitaires

186-07-2019
Achat de panneaux publicitaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire afficher ses activités au cours de la saison estivale 2019;

Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu

QUE ce conseil autorise l'achat de panneaux pour faire l'affichage publicitaire pour un montant maximal de 200 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000 341.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Achat de pancartes – Bon voisin - Bon œil

187-07-2019
Achat de pancartes – Bon voisin - Bon œil

CONSIDÉRANT la résolution numéro 99-04-2019 – Mise sur pied d'un comité pour le programme « Bon voisin - Bon œil » pour améliorer la protection du territoire de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par madame Chantal Crête
ET résolu

QUE ce conseil autorise l'achat de 3 pancartes publicitaires qui seront affichées à des endroits stratégiques sur notre territoire et des autocollants pour un montant maximal de 1 000 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000 341.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois de mai.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Embauche de trois pompiers volontaires

188-07-2019
Embauche de trois pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir le nombre de pompiers à temps partiel requis pour répondre aux critères stipulés au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de messieurs Samuel Nadeau, Sylvain Beaulieu et Zacharie Beaulieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur du Service de sécurité des incendies à l'effet d'embaucher messieurs Samuel Nadeau, Sylvain Beaulieu et Zacharie Beaulieu à titre de pompier à temps partiel, au taux horaire prévu à l'échelle salariale en vigueur;

QUE ce poste est assujéti à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2 Dépôt du protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé

Le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé adopté par le conseil des maires a été déposé aux membres du conseil.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Achat de bacs pour la collecte à deux et trois voies

189-07-2019

Achat de bacs pour la collecte à deux et trois voies

CONSIDÉRANT le programme de récupération hors foyer qui permet aux municipalités d'adhérer à un achat regroupé de bacs pour la collecte des déchets, le compostage et pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est un remboursement de 70 % du coût d'achat avant taxes et frais de livraison de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par équipement;

CONSIDÉRANT QUE pour les fins du programme un équipement consiste en un îlot à 2 ou 3 voies ou à une paire de contenants jumelés;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense de 12 256 \$, plus les taxes applicables et le transport, pour l'achat de 2 bacs à 3 voies et de 4 bacs à 2 voies, sachant que ce montant sera remboursé à 70 %;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000 521.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Asphaltage des routes

190-07-2019

Asphaltage des routes

CONSIDÉRANT QUE certains chemins doivent être réparés à la suite de l'hiver rigoureux et des inondations;

CONSIDÉRANT la soumission d'*Asphalte Raymond inc.* de 13 540 \$;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil accorde les travaux à *d'Asphalte Raymond inc.* pour des réparations d'accotement en asphalte au 4^e Rang Sud, et au chemin du Haut-des-Côtes ainsi l'installation d'un « dallo » près du 1157, chemin du Tour-du-Lac.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.3 Demande au MTQ pour corriger le chemin du Tour-du-Lac près de la baie Blais et le chemin de la baie Groulx

191-07-2019

Demande au MTQ pour corriger le chemin du Tour-du-Lac près de la baie Blais et le chemin de la baie Groulx

CONSIDÉRANT QU'une portion du chemin du Tour-du-Lac dans la côte près de la baie Blais doit être réparé à cause de la terre et du sable des montagnes qui coulent vers le lac;

CONSIDÉRANT QU'à l'intersection de la route 321 et du chemin de la baie Groulx pour tourner vers le chemin de la baie Groulx l'accès est très difficile à prendre et qu'il en dépend de la sécurité de nos résidents;

CONSIDÉRANT QUE des modifications peuvent être apportées;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil mandate madame Claire Blais, directrice générale et/ou madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe afin de prendre les mesures nécessaires pour demander au MTQ de faire les corrections nécessaires au chemin du Tour-du-Lac et à l'intersection de la route 321 et du chemin de la baie Groulx.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Nomination temporaire d'une adjointe (Paméla Gagnon) au fonctionnaire désigné en vertu du règlement relatif aux permis et certificats

192-07-2019

Nomination temporaire d'une adjointe (Paméla Gagnon) au fonctionnaire désigné en vertu du règlement relatif aux permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE le règlement U-11 relatif à l'émission des permis et certificats prévoit, à l'article 10, que le Conseil nomme, par résolution, le fonctionnaire désigné ayant les pouvoirs et devoirs mentionnés aux articles 12 et suivants;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit que le fonctionnaire désigné peut se faire aider dans sa tâche par un ou des adjoints;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a engagé madame Paméla Gagnon pour visiter les propriétaires riverains des lacs Simon et Barrière et offrir un accompagnement aux citoyens pour assurer le respect des dispositions relatives à la protection des rives;

POUR CES RAISONS :

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE madame Paméla Gagnon soit et est nommée, jusqu'au 31 août 2019, adjointe au fonctionnaire désigné;

QUE par cette nomination, elle aura les pouvoirs prévus à l'article 12 (6) du règlement U-11, et plus précisément ceux de visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble et propriété mobilière sur le pourtour des lacs Barrière et Simon.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8.2 Calendrier des rencontres de consultation pour la révision quinquennale

Monsieur Gilles Ladouceur informe les citoyens que des assemblées de consultation publiques en révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme auront lieu le samedi 6 juillet et les 3 et 24 août de 9 h 30 à 12 h à la salle Danny-Legault au 77 rue Hôtel-de-Ville à Chénéville. Également, pour les terrains de camping le 14 juillet à 10 h ou 13 h à la salle du conseil de Lac-Simon.



No de résolution
ou annotation

8.3 Dérogation mineure – 336 chemin de la Baie-Yelle

Monsieur Gilles Ladouceur donne des explications concernant cette demande de dérogation mineure.

Suivant cette présentation, Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

193-07-2019

Dérogation mineure – 336 chemin de la Baie-Yelle

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble sis au 336, chemin de la Baie Yelle a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une terrasse pour une résidence avec un empiètement de 5 mètres dans la marge riveraine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une publication dans le journal Petite-Nation, édition du 19 juillet 2019, et qu'un avis public a également été affiché aux deux endroits désignés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme informent le Conseil qu'ils ne recommandent pas que cette demande soit acceptée;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil refuse à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure faite par le propriétaire de l'immeuble sis au 336, chemin de la Baie Yelle, sur le lot 24 subdivision B-4 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H;

QUE cette implantation contrevient à l'article 94 du Règlement de zonage U-12 qui prévoit qu'une terrasse doit être implantée à une distance minimale de 5 mètres de la limite extérieure de la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.

ADOPTÉE à la majorité

8.4 Dérogation mineure – 400 chemin des Hauteurs

Monsieur Gilles Ladouceur donne des explications concernant cette demande de dérogation mineure.

Suivant cette présentation, Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

194-07-2019

Dérogation mineure – 400 chemin des Hauteurs

CONSIDÉRANT l'erreur administrative de la Municipalité dans le dossier de la demande de dérogation mineure no 159 et également dans l'octroi du certificat d'autorisation 2018-00133;

CONSIDÉRANT QUE dans la dernière année, le requérant a commencé les travaux conformément au plan qu'il avait déposé en appui de sa demande;

CONSIDÉRANT QUE le refus d'accéder à la demande du requérant de régulariser la situation de sa terrasse lui causerait un préjudice important, l'obligeant à démolir un ouvrage qu'il croyait pleinement autorisé;

CONSIDÉRANT QUE l'accord de la dérogation mineure aurait un impact nul sur les propriétés voisines, étant donné la grandeur de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le requérant a fait preuve de bonne foi et que les travaux en cours ont fait l'objet d'une autorisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'empiètement de la terrasse en marge riveraine, la bande riveraine de la propriété du requérant est entièrement naturelle et non



No de résolution
ou annotation

altérée, fournissant une protection adéquate au plan d'eau adjacent et contre l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme informent le Conseil qu'ils recommandent que cette demande soit acceptée et ils demandent que la liste des motifs ayant conduit le comité à formuler un avis favorable soit dressée dans la résolution;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le conseil endosse la recommandation faite par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder la demande de dérogation mineure 2019-0012 pour permettre l'implantation de la terrasse conformément au plan initialement déposé par le requérant et causant un empiètement de 5 mètres dans la marge riveraine.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5 Dérogation mineure - 547 chemin de la Presqu'île

Monsieur Gilles Ladouceur donne des explications concernant cette demande de dérogation mineure.

Suivant cette présentation, Monsieur le Maire invite les gens qui souhaitent s'exprimer concernant cette demande à le faire.

Le propriétaire exprime son désaccord aux membres du conseil et ceux-ci suggèrent de reporter ce point à la séance du mois d'août.

8.6 Résolution d'appui du conseil pour permettre à Jérémie Vachon de siéger au conseil d'administration de l'OBV-RPNS pour représenter la Municipalité de Lac-Simon

195-07-2019

Résolution d'appui du conseil pour permettre à Jérémie Vachon de siéger au conseil d'administration de l'OBV-RPNS pour représenter la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT l'intérêt que porte le directeur du service d'urbanisme à siéger sur le CA de l'OBV RPNS pour représenter la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon travaille en étroite collaboration avec l'OBV sur des projets variés;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil manifeste son intérêt et donne son appui pour que monsieur Jérémie Vachon puisse siéger sur le CA de l'OBV RPNS.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.7 Autorisation d'un camion de restauration mobile et/ou un kiosque alimentaire pour différentes activités

196-07-2019

Autorisation d'un camion de restauration mobile et/ou un kiosque alimentaire pour différentes activités

CONSIDÉRANT QUE durant certaines activités ou certains événements il y a lieu d'avoir une offre alimentaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT l'article 65 du règlement de zonage pour permettre l'utilisation d'établissement mobile sur notre territoire;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil autorise d'avoir un camion de restauration mobile et/ou kiosque alimentaire pour les activités des feux d'artifice du 27 juillet 2019, pour le Gymkhana du 16 au 18 août et de la course de boîtes à savon le 31 août 2019.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

8.8 Autoriser les dépenses pour le salon de l'environnement et la journée d'analyse d'eau le 13 juillet 2019

197-07-2019

Autoriser les dépenses pour le salon de l'environnement et la journée d'analyse d'eau le 13 juillet 2019

CONSIDÉRANT l'évènement lié au salon de l'environnement et la journée d'analyse d'eau prévue le 13 juillet 2019 de 10 h à 15 h au 105, chemin du Parc;

CONSIDÉRANT le nombre varié de participants à cet évènement et les dépenses engagées;

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE le Conseil autorise les dépenses reliées à l'évènement du Salon de l'environnement pour montant maximal de 3 500 \$;

ET QUE ces dépenses s'appliquent au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Activité de la Fête de la St-Jean – Suivi de l'activité de la Fête de la St-Jean

Madame Anik Bois donne des précisions sur le déroulement des journées des 23 et 24 juin de la fête de la St-Jean Baptiste.

10.2 Autorisation des dépenses liées aux feux d'artifice du 27 juillet prochain

198-07-2019

Autorisation des dépenses liées aux feux d'artifice du 27 juillet prochain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé son intention de tenir les feux d'artifice de Lac-Simon le 27 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE les services de la compagnie « Apogée » soient retenus pour le spectacle pyrotechnique, et ce, pour un montant de 14 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les services de la compagnie « TAG Productions », suivant son offre datée du 27 juillet 2019 au coût de 3 000 \$, plus les taxes applicables, soient retenus;

QUE les services des prestations musicales du 26 et 27 juillet au coût de 3 500 \$, plus les taxes applicables, soient retenus;

QUE les services des équipements de jeux gonflables de chez « Minijeu gonflables Chartrand », au coût de 1 219,10 \$, plus les taxes applicables soient retenues;

QUE la facture de « Magic Light », suivant son offre datée du 26 juin 2019 au coût de 600,48 \$, plus les taxes applicables, soit retenues;

QUE des dépenses pour la sécurité durant l'évènement pour un montant maximal de 5 000 \$;

ET QUE ces dépenses s'appliquent au poste budgétaire 02-70170-447.



No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Madame Chantal Crête mentionne que la municipalité a mandaté le comité MADA pour préparer un concours afin de trouver un nom original au mini-golf et de lui donner une identité qui nous ressemble et qui nous rassemble. Elle invite donc la population à participer à ce concours.

12. DIVERS

12.1 Monsieur Jean-Paul Descoeurs mentionne qu'après plusieurs mois de travail assidu avec la MRC de Papineau, les municipalités de la MRC de Papineau ont maintenant droit à un vote chacune pour exercer leur droit de vote aux assemblées.

13. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

199-07-2019
Levée de la séance

**Il est proposé par Madame Odette Hébert
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jean-Paul Descoeurs
Maire



Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe et sec-très. adj.



No de résolution
ou annotation